

**Fiche du 30/5/2012, révision 1**

---

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: CONVERTITORE OFM MC

Code commercial: 78.8.OFM

Type de produit et emploi: système tintométrique Color Match

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

peinture industrielle

Usages déconseillés :

hobbistica

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

SIRO Srl Via Meucci , 5 Z.I. Selve 35037 TEOLO (PD)

+39(049)9901122

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

piero.maggioni@siropaints.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+39(049)9901122

---


**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères des Directives 67/548/CE, 99/45/CE et amendements successifs :

Propriété / Symboles:

 Xn Nocif

 Xi Irritant

 N Dangereux pour l'environnement

Phrases R:

R10 Inflammable.

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R37 Irritant pour les voies respiratoires.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R64 Risque possible pour le bébés nourris au lait maternel.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles:

 Xn Nocif

 N Dangereux pour l'environnement

Phrases R:

R10 Inflammable.

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R37 Irritant pour les voies respiratoires.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R64 Risque possible pour le bébés nourris au lait maternel.

Phrases S:

S2 Conserver hors de la portée des enfants.

S23 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols

S25 Éviter le contact avec les yeux.

S29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S43 En cas d'incendie, utiliser poudre, mousse carbonique, CO2

S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S7 Conserver le récipient bien fermé.

Contient:

xylène [4]

prodotto di reazione: Bisfenolo F-(epicloridrina); resina epossidica (peso molecolare <=700):

Peut déclencher une réaction allergique.

Prodotto di reazione: Bisfenolo-A-epicloridrina resine epossidiche (peso molecolare medio <=700): Peut déclencher une réaction allergique.

mélange de: N,N'-éthane-1,2-diylbis(hexanamide);

12-hydroxy-N-[2-[(1-oxyhexyl)amino]éthyl]octadécanamide;

N,N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide): Peut déclencher une réaction allergique.

Notations:

PACK2 L'emballage doit avoir une indication tactile de danger pour les aveugles.

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

---

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes de la Directive CEE 67/548 et du Règlement CLP et classification relative :

15% - 20% Solvant naphtha aromatique léger (pétrole)

REACH No.: 01-2119455851-35, Numéro Index: 649-356-00-4, CAS: 64742-95-6, EC: 265-199-0

Xn,Xi,N; R51/53-10-37-66-67-65

⚠ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226

⚠ 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411

⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H335

⚠ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304

⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H336

DECLP\*

12.5% - 15% xylène [4]

REACH No.: 01-2119457017-41, CAS: 1330-20-7, EC: 215-535-7

Xn,Xi; R10-20/21-38

⚠ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226

⚠ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332

⚠ 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312

⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

3% - 5% 2-méthylpropane-1-ol

REACH No.: 01-2119484609-23, Numéro Index: 603-108-00-1, CAS: 78-83-1, EC: 201-148-0

Xi; R10-37/38-41-67

⚠ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226

⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H335

⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

# Fiche de Données de Sécurité

## CONVERTITORE OFM MC



- ◊ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318
- ⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H336

3% - 5% acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle  
REACH No.: 01-2119475791-29, Numéro Index: 607-195-00-7, CAS: 108-65-6, EC:  
203-603-9  
R10; substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions  
communautaires

- ◊ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226

3% - 5% 4-méthylpentane-2-one  
Numéro Index: 606-004-00-4, CAS: 108-10-1, EC: 203-550-1  
F,Xn,Xi; R11-20-36/37-66

- ◊ 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225
- ⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
- ⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H335
- ⚠ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332

1% - 3% éthylbenzène  
Numéro Index: 601-023-00-4, CAS: 100-41-4, EC: 202-849-4  
F,Xn; R11-20

- ◊ 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225
- ⚠ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332

1% - 3% oxyde de zinc  
REACH No.: 01-2119463881-32, Numéro Index: 030-013-00-7, CAS: 1314-13-2, EC:  
215-222-5  
N; R50/53

- ⚠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400
- ⚠ 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410

1% - 3% C14-17 PARAFFINE CLORURATE  
Numéro Index: 602-095-00-X, CAS: 85535-85-9, EC: 287-477-0  
N; R50/53-64-66  
3.7/Lact. Lact. H362

- ⚠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400
- ⚠ 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410

0.5% - 1% acétate de n-butyle  
REACH No.: 01-2119485493-29, Numéro Index: 607-025-00-1, CAS: 123-86-4, EC:  
204-658-1  
R10-66-67; substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions  
communautaires

- ◊ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226
- ⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H336

0.25% - 0.5% Prodotto di reazione: Bisfenolo-A-epicloridrina resine epossidiche (peso molecolare  
medio <=700)  
CAS: 25068-38-6, EC: 500-033-5  
Xi,N; R36/38-43-51/53

0.25% - 0.5% prodotto di reazione: Bisfenolo F-(epicloridrina); resina epossidica (peso molecolare  
<=700)  
CAS: 28064-14-4, EC: 500-108-2  
Xi,N; R36/38-43-51/53

- ⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
- ⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315
- ⚠ 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317

◆ 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411

0.25% - 0.5% mélange de: N,N'-éthane-1,2-diylbis(hexanamide);  
12-hydroxy-N-[2-[(1-oxyhexyl)amino]éthyl]octadécanamide;  
N,N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide)

REACH No.: 01-0000017860-69, Numéro Index: 616-200-00-1, EC: 432-430-3  
Xi; R43-53

◆ 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317  
4.1/C4 Aquatic Chronic 4 H413

\*DECLP: Substance classée selon la note P de l'annexe I de la directive 67/548/CEE. La classification 'Cancérogène' n'est pas nécessaire si l'on peut prouver que la substance contient moins de 0.1% poids/poids de benzène

---

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

En cas de respiration irrégulière ou absente, pratiquer la respiration artificielle.

En cas d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

---

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

En cas d'incendie, utiliser poudre, mousse carbonique, CO2

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

## **6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence  
Porter les dispositifs de protection individuelle.  
Éliminer toute source d'allumage.  
En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires.  
Fournir une ventilation adéquate.  
Utiliser une protection respiratoire adéquate.  
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement  
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.  
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage  
Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres sections  
Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

## **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.  
Utiliser le système de ventilation localisé.  
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.  
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.  
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.  
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités  
Les boîtes doivent toujours bien être fermées.  
Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.  
Éviter l'exposition directe au soleil.  
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.  
Matières incompatibles:  
Aucune en particulier.  
Indication pour les locaux:  
Frais et bien aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)  
Aucune utilisation particulière

---

## **8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

- 8.1. Paramètres de contrôle  
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) - CAS: 64742-95-6  
TLV TWA: 100 mg/mq  
xylène [4] - CAS: 1330-20-7  
VLE 8h: 221 mg/m<sup>3</sup> - 50 ppm  
VLE short: 442 mg/m<sup>3</sup> - 100 ppm  
TLV TWA: 100 ppm, A4 - 434,19 mg/m<sup>3</sup>, A4  
TLV STEL: 150 ppm, A4 - 651,29 mg/m<sup>3</sup>, A4  
2-méthylpropane-1-ol - CAS: 78-83-1  
TLV TWA: 50 ppm - 151,57 mg/m<sup>3</sup>  
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - CAS: 108-65-6

# Fiche de Données de Sécurité

## CONVERTITORE OFM MC



VLE 8h: 275 mg/m<sup>3</sup> - 50 ppm  
VLE short: 550 mg/m<sup>3</sup> - 100 ppm  
4-méthylpentane-2-one - CAS: 108-10-1  
VLE 8h: 83 mg/m<sup>3</sup> - 20 ppm  
VLE short: 208 mg/m<sup>3</sup> - 50 ppm  
TLV TWA: 50 ppm - 204,83 mg/m<sup>3</sup>  
TLV STEL: 75 ppm - 307,24 mg/m<sup>3</sup>  
éthylbenzène - CAS: 100-41-4  
VLE 8h: 442 mg/m<sup>3</sup> - 100 ppm  
VLE short: 884 mg/m<sup>3</sup> - 200 ppm  
TLV TWA: 100 ppm, A3 - 434,19 mg/m<sup>3</sup>, A3 Skin  
TLV STEL: 125 ppm, A3 - 542,74 mg/m<sup>3</sup>, A3 Skin  
acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4  
VLE 8h: 150 ppm  
VLE short: 200 ppm  
TLV TWA: 150 ppm - 712,64 mg/m<sup>3</sup>  
TLV STEL: 200 ppm - 950,18 mg/m<sup>3</sup>

Valeurs limites d'exposition DNEL

N.A.

Valeurs limites d'exposition PNEC

N.A.

N.A.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

Là où la ventilation est insuffisante, où l'exposition est prolongée, utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires, par ex. CEN/FFP-2 ou CEN/FFP-3.

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat, par ex. CEN/FFP-2 ou CEN/FFP-3.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

---

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect et couleur:	liquide gris
Odeur:	odeur
Seuil d'odeur :	N.A.
pH:	N.A.
Point de fusion/congélation:	N.A.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	N.A.
Inflammation solides/gaz:	N.A.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.
Densité des vapeurs:	>1
Point éclair:	>23 °C
Vitesse d'évaporation :	N.A.
Pression de vapeur:	N.A.
Densité relative:	1,28±0,05
Hydrosolubilité:	aucune

# Fiche de Données de Sécurité

## CONVERTITORE OFM MC



Liposolubilité:	N.A.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A.
Température d'auto-allumage :	N.A.
Température de décomposition:	N.A.
Viscosité:	18" ford8
Propriétés explosives:	N.A.
Propriétés comburantes:	N.A.
9.2. Autres informations	
Miscibilité:	N.A.
Liposolubilité:	N.A.
Conductibilité:	N.A.
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. Réactivité
  - Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
  - Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
  - Peut générer des gaz toxiques au contact d'agents d'oxydation forts, de réducteurs forts.
  - Peut s'enflammer au contact d'agents d'oxydation forts.
- 10.4. Conditions à éviter
  - Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
  - Eviter le contact avec des matières comburantes: le produit pourrait s'enflammer.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
  - Aucun.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques
- Informations toxicologiques concernant le mélange :
- N.A.
- Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :
- mélange de: N,N'-éthane-1,2-diylbis(hexanamide);  
12-hydroxy-N-[2-[(1-oxyhexyl)amino]éthyl]octadécanamide;  
N,N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide) - Numéro Index: 616-200-00-1

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

xylène [4] - CAS: 1330-20-7

LD50 (RAT) ORAL: 5000 MG/KG

2-méthylpropane-1-ol - CAS: 78-83-1

LD50 (RAT) ORAL: 2460 MG/KG

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - CAS: 108-65-6

LD50 (RAT) oral. 8532 mg/Kg

LD50 (RAT) derm. >5000 mg/kg

4-méthylpentane-2-one - CAS: 108-10-1

LD50 (RAT) ORAL: 2080 MG/KG

éthylbenzène - CAS: 100-41-4

LD50 (RAT) ORAL: 3500 MG/KG

LD50 (RAT) ORAL: 4710 MG/KG BW

Risque possible pour le bébés nourris au lait maternel.

78.8.OFM/1

Page n. 7 de 10



# Fiche de Données de Sécurité

## CONVERTITORE OFM MC



Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement 453/2010/CE indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Ne pas utiliser durant la floraison, le produit est toxique pour les abeilles.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - CAS: 108-65-6

Test: LC50 - Espèces: Poissons - Durée h: 96 - mg/l: 180

Test: EC50 - Espèces: Daphnia - Durée h: 48 - mg/l: 380

Test: EC50 - Espèces: Algues - Durée h: 72 - mg/l: 2000

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

Test: LC50 - Espèces: Poissons - Durée h: 96 - mg/l: 62

Test: EC50 - Espèces: Daphnia - Durée h: 24 - mg/l: 205

Prodotto di reazione: Bisfenolo-A-epicloridrina resine epossidiche (peso molecolare medio <=700) - CAS: 25068-38-6

Test: LC50 - Espèces: Poissons - Durée h: 96 - mg/l: 3.1

Test: EC50 - Espèces: Daphnia - Durée h: 48 - mg/l: 1.6

prodotto di reazione: Bisfeneolo F-(epicloridrina); resina epossidica (peso molecolare <=700) - CAS: 28064-14-4

Test: LC50 - Espèces: Poissons - Durée h: 96 - mg/l: 5.7

Test: EC50 - Espèces: Daphnia - Durée h: 48 - mg/l: 3.5

mélange de: N,N'-éthane-1,2-diylbis(hexanamide);

12-hydroxy-N-[2-[(1-oxihexyl)amino]éthyl]octadécanamide;

N,N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide) - Numéro Index: 616-200-00-1

Test: LC50 - Espèces: Poissons - Durée h: 96 - mg/l: 1001

Test: LC50 - Espèces: Daphnia - Durée h: 48 - mg/l: 134

Test: EC50 - Espèces: Daphnia - Durée h: 24 - mg/l: 1001

Test: EC50 - Espèces: Daphnia - Durée h: 48 - mg/l: 1001

Test: EC50 - Espèces: Algues - Durée h: 96 - mg/l: 85

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun

N.A.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

### 12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans



des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT



- 14.1. Numéro ONU  
ADR-UN Number: 1263  
IATA-UN Number: 1263  
IMDG-UN Number: 1263
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies  
ADR-Shipping Name: PEINTURES  
IATA-Shipping Name: PEINTURES  
IMDG-Shipping Name: PEINTURES
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport  
ADR-Class: 3  
ADR - Numéro d'identification du danger :30  
IATA-Class: 3  
IATA-Label: Flamm. Liquid  
IMDG-Class: 3
- 14.4. Groupe d'emballage  
ADR-Packing Group: III  
IATA-Packing group: III  
IMDG-Packing group: III
- 14.5 Dangers pour l'environnement  
ADR-Polluant environnemental: Oui  
IMDG-Marine pollutant: No
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
ADR-S.P.: 640E  
ADR-Code de restriction en tunnel: (D/E)  
IATA-Passenger Aircraft: 355  
IATA-Cargo Aircraft: 366  
IATA-ERG: 3L  
IMDG-EmS: F-E , S-E  
IMDG-Storage category: A
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC  
N.A.

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement  
Dir. 67/548/EEC (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses). Dir. 99/45/EEC (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses). Dir. 98/24/EC (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail). Dir. 2000/39/EC (Valeurs limites d'exposition professionnelle) ; Dir. 2006/8/CE. Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH), Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP), Règlement (CE) n°790/2009.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 82/501/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).  
1999/13/CE (Directive COV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique  
Non

---

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

- R10 Inflammable.
  - R11 Facilement inflammable.
  - R20 Nocif par inhalation.
  - R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
  - R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
  - R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
  - R37 Irritant pour les voies respiratoires.
  - R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
  - R38 Irritant pour la peau.
  - R41 Risque de lésions oculaires graves.
  - R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
  - R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
  - R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
  - R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
  - R64 Risque possible pour le bébés nourris au lait maternel.
  - R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
  - R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
  - R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- 
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
  - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
  - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
  - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
  - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
  - H332 Nocif par inhalation.
  - H312 Nocif par contact cutané.
  - H315 Provoque une irritation cutanée.
  - H318 Provoque des lésions oculaires graves.
  - H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
  - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
  - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
  - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
  - H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
  - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
  - H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.  
Principales sources bibliographiques:

- ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
  - PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold
  - CCNL - Annexe 1 "TLV pour 1989-90"
- Ajouter toute bibliographie supplémentaire éventuellement consultée

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.